



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 16 décembre 2019 à 20h00 à la salle Joseph-Pelletier de l'édifice municipal, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : MM André Chouinard, maire
Jean-Marc Michaud, conseiller 2
Sébastien Santerre, conseiller 4
Daniel Caron, conseiller 6

Est absent : Frédéric Lagacé, conseiller 5

Les postes de conseillers 1 et 3 sont vacants.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence d'André Chouinard, maire.

Michel Barrière, directeur général, est aussi présent.

L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ);

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 10 décembre 2019, incluant les membres absents, le cas échéant, conformément à l'article 156 du CMQ;

CONSIDÉRANT l'article 153 du CMQ qui énonce que l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture d'une séance extraordinaire à 20h00.

RÉSOLUTION N° 2019-12-253

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant l'ordre du jour lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Embauche d'un contremaître des travaux publics
4. Acquisition d'un camion de déneigement usagé
5. Levée de la réunion.

Sur la proposition de Daniel Caron, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2019-12-254

EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le poste de contremaître des travaux publics est vacant depuis le 12 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité a ouvert un concours pour combler le poste et a formé un comité de sélection;

Sur recommandation du comité de sélection, il est proposé par Daniel Caron et résolu d'embaucher M. Danny Rodrigue sur le poste de contremaître des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2019-12-255

ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT USAGÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a perdu un camion de déneigement dans un incendie durant la nuit du 4 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité doit remplacer le camion 02 le plus tôt possible;

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation pour acquérir un camion de déneigement d'occasion;

ATTENDU QUE seul le Centre Routier 1994 Inc a présenté une offre.

Sur la proposition de Sébastien Santerre, il est résolu d'acquérir un camion de déneigement usagé du Centre Routier 1994 Inc. au montant de 61 000 \$ plus taxes. Les crédits proviennent de l'excédent des revenus de l'exercice 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Michel Barrière, directeur général, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directeur général et secrétaire-trésorier

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20h15.

En signant le procès-verbal, André Chouinard, maire, est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier